



Réunion de quartier d'Ardillières du 9 décembre 2017

Pr

Elus présents: mesdames Isabelle Ansart, Sabelyne Desmet, Séverine Martin (référente élue du quartier), Carole Langlet-Odienne (adjointe à l'urbanisme) Emily Pasturel, Nadine Paulin, messieurs Christian Carlotti, Yves Dessaux, Yannick Sellier.

Les référentes de Quartier : Christiane Jullien et Dany Salmon.

Le président de l'Association : Christian Chardin

Les habitants d'Ardillières : Mesdames Chardin, Doppler Profit, Leyreur, Lagniel, Joudun et messieurs Paxion Tasei, Chanourdie

Madame Langlet-Odienne rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs réunions de quartier au sujet de la révision du Plu et de l'OAP d'Ardillières et ne comprend pas pourquoi les habitants réagissent maintenant.

Les habitants informent que suite à la réunion de quartier de juillet, ils n'ont eu seulement à ce moment-là connaissance des projets que la mairie avait sur l'usine Neyrac et les terrains appartenant à la succession Laborde. Christiane Jullien rappelle qu'à la suite de cela, une pétition signée de tous les habitants avait été distribuée à tous les conseillers au conseil municipal du 14 septembre. La mairie n'a pas accusé réception de cette pétition d'aucune manière. Il est rappelé également qu'une réunion a été organisée le 7 octobre suite au mécontentement des habitants du hameau. Le CR a été disponible le 31 octobre, celui-ci a été contesté par tous les habitants du hameau.

Carole Odienne dit avoir rencontré individuellement 2 habitants d'Ardillières qui souhaitaient une explication sur l'OAP et qu'à la suite de ces rendez-vous, tout avait été clair. Pourquoi les habitants d'Ardillières ne sont-ils pas tous venus la voir s'ils avaient des questions ? Madame Doppler répond qu'ils n'ont pas souhaité se déplacer individuellement pour ne pas surcharger l'agenda de madame Langlet-Odienne puisque les remarques étaient toujours les mêmes que celles de la pétition et C. Jullien fait observer que C. Langlet-Odienne avait dit que " si les habitants n'avaient pas compris il n'y avait pas de problème pour faire une nouvelle réunion " ce que les habitants avaient réclamé depuis mais qui n'avait pas eu lieu. Mesdames le maire et C. Langlet-Odienne ont reçu à la suite de cela un recommandé pour les informer de la création de l'association l'APRA.

Yves Dessaux ne comprend pas cette soudaine manifestation : cela fait 2 ans qu'on est en révision.

Séverine Martin lui rappelle que c'est à la suite de la réunion de juillet que les habitants d'Ardillières ont pris connaissance par madame le maire du projet sur papier dont un croquis sans légende mais ont fini par comprendre que la mairie souhaitait transformer une zone industrielle UI en zone UA zone à urbaniser sur l'ensemble de la propriété Neyrac. Avec la possibilité d'appartements à la place des locaux artisans en plus des maisons. Madame Langlet-Odienne a répondu qu'une présentation avait eu lieu en juin 2016 avec le choix de deux schémas sur cette zone. Une personne a répondu que Mme Langlet Odienne n'avait pas proposé l'alternative de laisser en l'état la zone.

Mme Langlet-odienne a proposé de déplacer la réunion en mairie pour discuter au chaud mais cela a été refusé. Madame Jullien insiste sur le fait que cette proposition n'a pas été faite toutefois, au moins 3 des élus présents peuvent en témoigner dans la mesure où, étant donné la météo, c'était également leur souhait. A priori cette proposition n'a pas été entendue de tous les présents certainement lié à la dispersion physique de tous les participants, il existe donc un différend sur ce point.

Madame Doppler annonce que les membres de l'Association d'Ardillières ne souhaitent pas en rester là et ont un projet pour l'urbanisation maîtrisée du hameau.

Messieurs Chardin et Taseï proposent de le présenter à la mairie dès que l'association aura fini de travailler et de le finaliser.

Madame Langlet Odienne propose un rendez-vous le vendredi 15 décembre à 16h (le rendez-vous sera par la suite déplacé à 17h)

Visite d'Ardillières et localisation de l'usine Neyrac avec repérage de la parcelle constructible actuelle, limitée au parking uniquement.

Information : la bande jaune tracée sur la place pour empêcher le stationnement gênant pour le ramassage scolaire a été tracée du mauvais côté (emplacement vu avec le chauffeur de car et C. Jullien puis retransmis à monsieur Deguelle lors d'une réunion sur place en janvier 2016).

Fin 11h30